

ANNEE 2018

Délibération n°

20180071

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Abstention : 3

(D. Vigier, M. Goñy, P. Sorhaits)

Contre : 0

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°19 : Désignation d'un membre du conseil
municipal pour signer des actes d'urbanisme**

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, son 1er adjoint, Mme Dominique GALLOT préside ce point de la séance et laisse la parole à M. Michel LAHORGUE, adjoint délégué à l'urbanisme, qui expose les éléments suivants :

Un permis de construire, enregistré sous le numéro PC 6410018B0035, a été déposé en mairie le 20 septembre 2018 par M BAUDRY Paul pour la construction d'une maison individuelle sur un terrain situé Impasse Louberry à Bassussarry.

L'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme prévoit que : « *Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

M. BAUDRY Paul, pétitionnaire du permis de construire, Maire de Bassussarry, est par conséquent, directement intéressé par le projet.

Il revient donc au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision relative à ce permis de construire.

Mme Dominique GALLOT, propose la candidature de M. LAHORGUE, adjoint délégué à l'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme ;

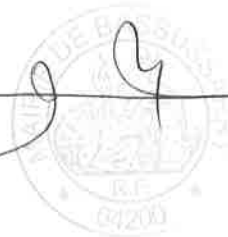
Vu l'exposé préalable présenté ;

Considérant que le permis de construire n°6410018B0035 a été présenté en commission d'urbanisme le

Après en avoir délibéré,

• **DESIGNE M. Michel LAHORGUE**, pour prendre la décision relative au permis de construire n° PC 6410018B0035 et signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



*Transmis à M. le Sous-Préfet de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le : 30/11/2018*